

DEC171416DERCI

Décision portant renouvellement de M. Pascal Dayez-Burgeon aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Bruxelles (DERCI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC150018DAJ du 16 mars 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Pascal Dayez-Burgeon aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Bruxelles ;

Sur proposition de la directrice générale déléguée à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Pascal Dayez-Burgeon, administrateur civil hors classe, est renouvelé aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles, à compter du 1^{er} avril 2017 pour une durée de deux ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90